



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 24 JUIN 2019

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Sylvie LEYDET, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Isabelle VUGHT, M. Sylvain MAILLARD, M. Bertrand LIGER et Mme Pauline VÉRON.

Sont arrivés en cours de séance : Mme Claire MOREL (arrivée à 18h40), Mme Claire GANNET (arrivée à 19h00) et M. Jonathan SOREL (arrivée à 19h25).

Sont partis en cours de séance : M. Sylvain MAILLARD (départ à 20h10) qui a donné pouvoir à M. Alexis GOVCIYAN et Mme Pauline VÉRON (départ à 20h10) qui a donné pouvoir à Mme Claire MOREL.

DÉLIBÉRATION 09.2019.058 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 mai 2019.

DÉLIBÉRATION 09.2019.059 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 27 MAI 2019.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire ouvre les informations par un point sur la canicule. Il faut s'attendre à des pics de chaleur extrêmement importants dans les jours à venir. Les chefs de service municipaux ont été réunis l'après-midi pour faire un point de la situation dans l'ensemble des équipements avec une attention particulière dans les équipements qui accueillent des populations les plus vulnérables, les personnes âgées dans les résidences et les enfants dans les crèches et dans les écoles.

Les élus seront vigilants à partir de mercredi, où on nous annonce des pics de chaleur assez importants. Les bons gestes et les réflexes ont été rappelés à chacun et il faut espérer que cet épisode ne durera pas très longtemps.

Madame le Maire donne également quelques informations sur le quartier de la rue de Trévis. Depuis début juin, la zone à l'intérieur de la palissade ne fait plus l'objet d'instructions techniques judiciaires. Cette zone composée des six immeubles, dont celui du 6 rue de Trévis, lieu de l'impact, a été restituée aux copropriétaires et aux syndicats qui ont désormais la responsabilité de la surveillance, de la mise hors d'eau et des premiers travaux de sécurisation, même déjà faits sommairement, pour permettre aux riverains de récupérer leurs effets personnels en mars et en avril. Aujourd'hui, la police s'est retirée de ce lieu. Elle veut rendre hommage à sa disponibilité et son engagement pendant six mois, 24h/24, 7j/7 pour sécuriser ce lieu. C'est aujourd'hui une société de sécurisation privée qui a pris le relais. Le commissariat a bien sûr assuré poursuivre des rondes régulières. Un point est fait régulièrement avec M. Alexis GOVCIYAN et avec le commissaire. La fin des investigations judiciaires sur site a permis aux syndicats de commencer la mise hors d'eau des immeubles qui ne l'étaient toujours pas depuis janvier et de commencer la visite des experts des assurances, mais également des architectes et autres géomètres afin d'évaluer les dégâts et les travaux nécessaires et surtout les solutions techniques possibles notamment, et surtout, pour le 6 rue de Trévis qui est l'immeuble le plus ravagé.

Avec l'aide de bénévoles de l'Hôtel des ventes de Drouot, le 17 juin en mairie, a eu lieu une très belle vente aux enchères d'artistes du 9^e, et en premier lieu d'Arthur SIMONY et de Karine PAOLI, qui avaient donné de nombreuses œuvres à cette occasion. Madame le Maire salue la générosité des artistes qui ont pu exposer pendant cette mandature, qui ont également donné des œuvres pour obtenir des dons en faveur des sinistrés. 7 000 € de dons en faveur de l'association Trévis ensemble ont été récoltés ce jour-là par la vente caritative de ces œuvres, ils viennent s'ajouter aux 10 000 € reçus le 17 juin, versés par l'ECUJ, le FSU et le Lions Paris Saint-Georges. C'est une belle somme qui revient à l'association Trévis ensemble. Figure également à l'ordre du jour une subvention de la Mairie du 9^e qui sera rapportée par Mme Isabelle VUGHT sur les fonds du maire pour marquer sa solidarité avec cette association.

En parallèle, sont lancés depuis le 17 juin les travaux d'élargissement et de végétalisation des trottoirs de la rue de Trévis sur une première portion allant de la rue La Fayette à la rue Richer. Ces travaux étaient budgétés et prévus à l'ordre du jour dans le calendrier des travaux de l'année, avant même le drame. Les travaux se poursuivront tout l'été et une fois la réhabilitation des immeubles réalisée, ce n'est pas tout de suite, mais il faudra travailler à l'aménagement des abords, ce sera fait avec beaucoup d'attention.

Le 18 juin, la Mairie du 9^e et sa Caisse des écoles ont renouvelé leur engagement en faveur du climat par la signature d'une nouvelle convention avec Mon Restau responsable et la fondation Nicolas Hulot, en présence de Nicolas HULOT à l'Hôtel de Ville.

Le 9^e était le premier arrondissement à être labellisé Mon Restau responsable en 2016, depuis le 13 juin. 13 autres arrondissements l'ont rejoint et Mme Gypsie BLOCH le représentait à la réunion que la Ville de Paris a souhaité organiser pour officialiser l'arrivée des Restau responsables dans 13 autres caisses des écoles.

En ce mois de juin, deux idées portées par le Conseil municipal des enfants voient le jour : la réalisation d'une fresque murale rue des Martyrs sur le thème du cirque et de la solidarité, comme évoqué lors de la dernière séance. La réalisation est pratiquement achevée pour le plus grand bonheur des habitants du quartier et des enfants qui ont participé à cette œuvre. La seconde idée était celle du Permis vélo. Tous les élèves de CM2 des écoles du 9^e se sont rendus dans la cour de la mairie ces 15 derniers jours pour passer un permis vélo encadré par la Préfecture de police. Les enfants du conseil ont aussi réalisé avec le centre de la Nouvelle Athènes une belle vidéo d'une dizaine de minutes sur la nécessité de bien trier, elle est en ligne sur le site internet.

Parmi les évènements marquants de ces derniers jours, le tournoi des écoles s'est déroulé dans de parfaites conditions en présence de nombreux élus. C'est l'école Turgot, une fois de plus, qui a remporté la timbale avec la course en nombre, suivie des écoles de la rue Blanche et de la Tour d'Auvergne.

Madame le Maire salue la présence de Mme Isabelle VUGHT et de Mme Pauline VÉRON à l'inauguration de la jolie place Juliette Drouet, la semaine dernière, organisée avec les conseils de quartiers. C'était un joli moment de convivialité partagée et une plongée dans l'histoire de l'arrondissement.

Madame le Maire informe qu'elle a réuni la commission pour le budget participatif du 9^e, le 3 juin, avec Mme Isabelle VUGHT, les services, les membres du conseil de quartier. Le montant total de l'enveloppe disponible est de 170 202 € pour les projets qui seront soumis au vote des habitants en septembre :

- la modernisation des espaces de vie du Centre d'animation Valeyre,
- les indicateurs de vitesse des véhicules près des écoles, la sécurité routière est une préoccupation de tous les instants,
- l'installation de cendriers,
- la sécurisation pour les cyclistes de l'intersection entre les rues Bleue et La Fayette, carrefour dangereux,
- jeux d'enfants, place Adolphe Max,
- un décompte de temps feu piéton,
- et du mobilier urbain végétalisé devant les écoles.

Ces projets seront soumis au vote après avis des services techniques et après avis des conseils de quartier du 3 juin dernier.

Madame le Maire mentionne encore trois dates : un vernissage d'exposition avec l'ENSATT car comme chaque année, sont organisées depuis le début de la mandature avec l'ENSATT, l'ancienne école de la rue Blanche qui est aujourd'hui à Lyon, et avec les anciens élèves de la rue Blanche, un certain nombre de manifestations culturelles. Cette année, ce sera une belle manifestation sur les Guignols qui sera proposée aux habitants jusqu'au 12 juillet.

Du 17 juillet au 3 août, le festival Paris l'Été reprend ses quartiers au lycée Jacques Decour. Ce festival est souvent un moment agréable dans la vie du 9^e arrondissement et on est heureux qu'il puisse avoir lieu au lycée Jacques Decour. Enfin, le dimanche 25 août à 11 h 30, se déroulera la commémoration du 75^e anniversaire de la Libération de Paris. Cette commémoration aura plus d'éclats et plus d'envergure encore que les autres années.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN indique qu'il parlera à la fois de prévention, de médiation, mais aussi des différentes actions relatives à la sécurité et au respect de l'espace public. Il veut rappeler deux dates et donner deux chiffres. Le 29 mai et le 6 juin : 40 000 trottinettes et 14 opérateurs. Actuellement 40 000 trottinettes et 14 opérateurs sont à Paris. Le 29 mai, Madame le Maire a eu raison de publier une tribune « Trottinettes électriques à Paris, l'accident de trop » et elle a souhaité que la Ville de Paris déclare un moratoire le temps de réunir les opérateurs et de repenser le modèle afin d'endiguer le chaos qui règne depuis un an sur l'espace public parisien. Le 6 juin, la Mairie de Paris a fait une très belle réunion, la Maire avec ses adjoints, pour dire que la Mairie de Paris se déchargeait une fois de plus sur le gouvernement, que tout était la faute du gouvernement et que bien évidemment, s'il y avait inaction, c'était à cause de cela. Mais c'est pour le moins curieux parce qu'en même temps des mesures, ou plutôt des mesurette ont été annoncées : l'interdiction de stationner sur les trottoirs, la limitation de vitesse, toutes ces mesures qui, avant le 6 juin, n'étaient pas possibles ont pu comme par hasard devenir possibles ce jour-là. On peut croire que l'action de Madame le Maire a été importante dans ce cas.

Par ailleurs, apparemment, on attend la publication d'un décret à la rentrée pour initier l'appel d'offres parisien qui réduira le nombre d'opérateurs de 14 à 2 ou 3, ce qui serait d'ailleurs plus logique. Alors, pourquoi attendre un décret et ne pas prendre une telle mesure immédiatement parce que la Mairie de Paris a toute compétence pour agir dans ce sens, c'est pour le moins curieux...

Sur les 40 000 trottinettes jetées sur l'espace public, la Mairie de Paris en revendique 20 000. Elles seront entre 60 000 et 80 000 cet été et sans mesure prise par ailleurs. Ce débat est crucial et il faut absolument que bon ordre soit remis à cette situation qui est un vrai souci. L'exécutif réitère sa demande que soit lancé sans plus attendre par la Mairie de Paris un appel à projets afin de cadrer et réguler ce marché en vue de la création d'une convention précaire et révocable entre un nombre restreint d'opérateurs et la Ville. Mais les trottinettes ne sont pas les seuls engins. Il y a aussi les deux roues ; ce sont aussi de véritables dangers pour les piétons. Comme l'année dernière, les élus organiseront dans les rues du 9^e, notamment rue de Maubeuge et partout où la situation l'exige, des opérations lancées avec la DPSP pour que des verbalisations soient opérées pour que les deux roues sur les trottoirs puissent revenir à une situation à peu près plus normale. Beaucoup d'enfants fréquentent les rues de l'arrondissement et la priorité est de les protéger. Il faut rappeler également la tenue d'une réunion qui a eu lieu avec la DPSP pour les points-écoles, pour l'année 2019-2020. Les élus ont réitéré leur volonté à la Ville de maintenir cette année encore les 22 points existants et de rajouter deux autres points supplémentaires : rues Lallier et Trudaine, pour le 45 rue de la Tour d'Auvergne et les rues Cadet et La Fayette pour Buffault.

Le retour des beaux jours est synonyme de nuisances sonores, il y en a beaucoup, il y en aura encore plus. La police comme la DPSP sont mobilisées et il y a également des réunions avec les riverains et les commerçants, les exploitants, des réunions de médiation pour que les situations ne s'enveniment pas et qu'on ne soit pas à des points de non-retour, ce qui est parfois assez compliqué actuellement. Il faut demander à toutes les personnes confrontées à ce genre de situation, ou celles connues des élus, de prendre contact avec la Mairie pour les réunir et trouver des solutions de médiation dans ce sens.

Madame le Maire constate que la situation n'est pas simple entre la congestion automobile et 6 300 chantiers à ciel ouvert dans Paris auxquels s'ajoutent les problèmes de sécurité routière, plus les trottinettes, plus un espace public qui a des difficultés à être partagé harmonieusement. Les élus traversent une période compliquée puisque les sanctions ne sont pas au rendez-vous et que rien n'est régulé à l'échelle de la Ville de Paris. Elle ajoute que M. Alexis GOVCIYAN fait au mieux dans le contexte actuel, mais qu'il appelle également de ses vœux à une amélioration de la situation et à des décisions claires pour améliorer cette situation.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO explique sortir d'une période un peu compliquée, celle du Ramadan où on a souvent des agents assez fatigués, voire en arrêt, lorsqu'ils n'arrivent plus à assurer leur mission. C'est l'espace public qui en pâtit. Les services font tout pour essayer de rattraper le retard pris avec une semaine qui s'avère plus compliquée à cause de la chaleur qui fait ressortir les mauvaises odeurs sur l'espace public. Mais les services sont à pied d'œuvre pour essayer de rattraper cela.

Sur la partie voirie et travaux, comme l'a indiqué Madame le Maire, des travaux ont commencé le 27 juin rue de Trévise, ils se termineront à l'automne par les plantations sur la section entre la rue Richer et la rue Bleue avec un budget de l'année prochaine alloué pour réaliser les travaux entre la rue Richer et la rue de Montyon. Des travaux seront ensuite réalisés par la suite, une fois que la situation sera rentrée dans l'ordre sur les immeubles impactés. Des travaux devraient commencer au 1^{er} juillet rue des Martyrs pour la section qui sera aménagée entre la rue Clauzel et la rue de Navarin avec la poursuite de l'aménagement tel que réalisé l'année dernière avec des jardinières pleine-terre et des accroches-vélos en face l'opticien Grégory Vissac. Cela viendra terminer cet aménagement avec des City murs implantés sur le haut de la rue des Martyrs au niveau de la fresque en cours de réalisation. On aura un aménagement végétalisé de haut en bas à la fin de cette année avec les plantations qui arriveront à l'automne.

DÉLIBÉRATION 09.2019.060 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT POUR 2019.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame le Maire propose de passer au point 4 avec l'adoption du budget supplémentaire de l'État spécial du 9^e. Lors de la dernière séance a été adopté le compte administratif 2018. Il s'agit d'aborder ce soir une autre étape importante et incontournable des exercices budgétaires annuels avec l'examen du BS, le budget supplémentaire.

Le terme est un peu trompeur car on ne demande pas d'adopter un abondement supplémentaire du budget primitif, mais bien au contraire, un redéploiement des reliquats et des excédents dégagés à la fois en raison des estimations initiales qui ont dû être revues et puis, bien sûr, par une gestion rigoureuse et au plus près des deniers publics. Cela permet de ne pas être totalement exsangues arrivé le mois de mai et permet surtout, non seulement de ne pas demander au budget central de la Ville de Paris un budget supplémentaire, mais l'inverse puisque, comme cela sera indiqué plus précisément dans quelques instants, l'exécutif est amené à proposer de restituer à la Ville 40 000 €, une démarche saluée par l'adjoint à la Maire de Paris en charge des finances et par la Direction des finances puisqu'il n'est pas banal que les arrondissements rendent de l'argent au budget central.

Cette délibération revêt une certaine formalité car la préparation du budget supplémentaire 2019 a fait l'objet d'un accord préalable avec l'adjoint à la Maire en charge des finances et d'un vote de tous les maires d'arrondissement le 19 avril. Bien que ce budget ait fait l'objet d'un accord avec la mairie centrale, Madame le Maire a souhaité présenter dans le dossier préparatoire de la façon la plus transparente, claire et précise l'état des décisions qu'elle a souhaité prendre pour ventiler les crédits disponibles. Sauf questions précises, elle n'entrera pas dans le détail puisque figure dans le dossier une note extrêmement détaillée qui concernait la dotation de gestion locale, la dotation d'animation locale, la dotation d'investissement. Tous ces crédits en report libre seront consacrés dans le 9^e à des dépenses utiles au plus grand nombre avec un accent tout particulier sur l'entretien et la végétalisation de l'espace public et le soutien aux familles.

Elle invite à poser des questions sur le BS qui sera voté au niveau de la mairie centrale. Elle souhaite informer l'assemblée qu'à la suite du vœu adopté à la dernière séance du Conseil de Paris, puis défendu par M. Jean-Baptiste de FROMENT, une enveloppe supplémentaire d'un peu plus de 40 millions d'euros a été débloquée par le Département de Paris pour les nécessaires travaux d'entretien du patrimoine culturel. Pour le 9^e, ce sont 12 millions d'euros qui ont été débloqués et inscrits pour la Trinité, 8 millions pour Sainte-Cécile et ces deux sommes importantes seront votées au BS de juillet au Conseil de Paris, en espérant que les annonces soient suivies d'effets et que ces sommes engagées soient réellement par la suite mandatées, car, jusqu'à présent, cela n'avait pas été le cas. Il avait été annoncé une enveloppe de 80 millions d'euros en début de mandature mais on s'est rendu compte qu'un tiers de l'enveloppe avait été dépensé, depuis 2014. Il est important d'inscrire dans les budgets ces sommes pour qu'elles soient réellement dépensées à l'euro près, les églises et les lieux culturels en ont impérieusement besoin.

Mme Pauline VÉRON estime que dans ce budget supplémentaire, il s'agit surtout d'intégrer dans le budget 2019 des sommes non consommées en 2018, c'est pour ça que l'on parle de report, de sommes non consommées. Elle remercie pour la présentation du document qui permet de savoir exactement quelles sont les sommes qui n'ont pas été consommées. Ce ne sont pas des petites sommes. Quand on regarde et qu'on additionne, on se rend compte que sur le budget 2018, c'est un peu plus de 1 million d'euros qui n'ont pas été consommés.

Il est indiqué, que ce soit pour la dotation de gestion locale ou pour les autres sous budgets du budget local, qu'il y a un certain nombre de projets qui ont été mandatés et qui vont être consommés en réalité. On voit notamment sur la dotation de gestion locale un peu plus de 200 000 € qui ont été engagés pour des projets et on indique des réserves pour des espaces verts. Donc, on comprend effectivement à quoi vont être utilisées ces sommes, mais sur la dotation de gestion locale, on voit qu'il reste plus de 350 000 € qui ne sont pas utilisés.

Une somme de 79 000 € va être utilisée pour la création d'un service pour les titres, ce qui n'est absolument pas prévu dans le plan de déploiement et le plan de titres mis en place dans les mairies d'arrondissement. Donc, on préjuge qu'il va y avoir un changement de ce côté-là, mais c'est quelque chose qui a été décidé déjà au moment où la Ville, de par la loi, a repris l'autorité sur la délivrance des titres d'identité, ce n'est plus la Préfecture de police, des arbitrages ont été apportés. Mme Pauline VÉRON s'étonne de voir apparaître dans ce document le fait qu'il y aura un service titre à la Mairie du 9^e arrondissement, alors que ça n'a pas été validé au moment où a été décidé l'endroit où dans les mairies d'arrondissement, il y aurait des services titres.

Madame le Maire répond qu'elle apprend que la Mairie du 9^e serait la seule mairie de Paris où on ne délivre pas les titres. Elle ne comprend pas.

D'ici la fin 2019, les locaux sont actuellement en cours de réhabilitation puisque c'est le rez-de-chaussée du Centre d'action sociale qui déménage et qui sera consacré aux titres, puisqu'effectivement, la loi donne pouvoir à la Mairie de Paris de remplir maintenant cette obligation. Donc, si elle comprend bien ce qui est annoncé ce soir par l'opposition, la Ville de Paris décide que seule la Mairie du 9^e ne pourra pas délivrer de titres.

Cela fait un an que la Mairie du 9^e travaille avec les services de la Ville et la DDCT pour trouver un lieu car il a été décidé que l'Antenne de police qui n'était pas adaptée devienne un lieu d'accueil pour les enfants et les familles. De plus, la loi est arrivée après qu'on ait organisé ce nouvel équipement de petite enfance. Mais il fallait trouver ce lieu, il y a eu des négociations au cours de 2018 avec le Centre d'action sociale. Le Centre d'action sociale déménage et s'il y a une ventilation des autres bureaux entre les différents services de la mairie, c'est vu avec la DDCT. Les six postes de fonctionnaires en plus ont été demandés pour ce service public. Madame le Maire se dit surprise que Mme Pauline VÉRON annonce qu'il ne se passera rien.

Mme Pauline VÉRON indique qu'elle n'annonce rien ce soir mais elle se dit un peu étonnée de découvrir ce problème dans le document.

Madame le Maire rappelle que la DDCT et le CASVP ont participé à toutes les réunions. Elle déclare qu'elle va se renseigner parce qu'elle est surprise d'apprendre que finalement, ça n'a servi à rien, qu'il faut peut-être arrêter les travaux.

Mme Pauline VÉRON reprend qu'en tant qu'élue du 9^e arrondissement, elle découvre ce projet, donc elle se pose des questions. Il n'y a pas que dans les mairies d'arrondissement qu'on délivre des titres par exemple, dans le 18^e, il y a un lieu hors mairie où on peut aller chercher des titres.

Madame le Maire observe que c'est un lieu municipal.

Mme Pauline VÉRON veut dire que la loi ne dit pas : « Dans toutes les mairies d'arrondissement et que les mairies d'arrondissement, il y a des titres. ».

Madame le Maire estime qu'il faut pouvoir dans le 9^e délivrer les titres. Il y a eu avec la DDCT, avec le CASVP, plusieurs réunions pour permettre le déménagement du rez-de-chaussée au cinquième, pour faire les travaux et l'aménagement avec la DDCT. Si ces travaux qui doivent commencer au mois de septembre ne se font plus, dans ce cas-là, ce sera la seule mairie ou le seul arrondissement à ne pas délivrer de titres. Mais si la Ville de Paris considère qu'on ne doit pas appliquer la loi dans le 9^e arrondissement, dont acte.

Mme Pauline VÉRON précise que la loi ne dit pas où doivent être installés les lieux de délivrance de titre.

Madame le Maire remarque : « Oui, bien sûr. C'est partout dans Paris, sauf dans le 9^e ».

Mme Pauline VÉRON annonce que ce n'est pas une question d'application de la loi. Alors, elle admet que le projet soit intégré au budget.

Sur la DGL, environ 350 000 € n'ont pas été utilisés en 2018. Sur la dotation d'animation locale, si on regarde la somme qui reste et comment ont été reventilés ces reports, ces sommes non consommées, il reste quand même un peu plus de 33 000 €. Si on retire l'argent non utilisé par les conseils de quartier parce que ce n'est pas du fait de Madame le Maire mais du fait des décisions prises par les conseillers de quartier, cela fait quand même un peu plus de 33 000 €. Et sur l'investissement, il y a un report de plus de 168 000 € ; ce n'est pas une petite somme. On nous dit que 80 000 sont engagés, ce qui fait, si on ne compte pas de nouveau les conseils de quartier, environ 50 000 non affectés.

Mme Pauline VÉRON constate aujourd'hui, à travers le document, qu'il reste sur le budget 2018, plus de 400 000 € dont Madame le Maire n'a manifestement pas trouvé quoi faire. Pour 2019 elle imagine qu'il va y avoir des sommes non consommées parce que n'ayant pas su quoi faire de son budget 2018, Mme Pauline VÉRON imagine que Madame le Maire manque aussi d'idées pour 2019. Elle se propose, car elle a des idées pour l'arrondissement, d'utiliser 400 000 €, ce n'est pas une petite somme, notamment dans le domaine de l'action sociale. Elle estime en effet que la politique de Madame le Maire est quasiment inexistante dans ce domaine, ou soit pour aménager et faire des aménagements dans certaines crèches, dans certaines écoles ou pour construire des crèches, puisqu'aucune crèche n'a été construite pendant la mandature, ou pour faire des ludothèques ou pour faire des propositions pour...

Madame le Maire lui demande, en tant qu'adjointe à la Maire de Paris, si c'est sur l'ESA qu'on construit des crèches ?

Mme Pauline VÉRON poursuit : « ...ou pour les personnes âgées ou pour les clubs émeraude ». Son Groupe s'abstiendra sur le budget supplémentaire. Force est de constater que l'exécutif n'avait pas su quoi faire de plus de 400 000 € en 2018. La gestion de la Ville a été de nouveau saluée pour sa qualité par des organismes indépendants. Elle demande à Madame le Maire de rendre plus d'argent à la Ville de Paris puisqu'elle ne sait pas quoi en faire, car elle aurait des idées.

Madame le Maire se dit satisfaite de l'intervention de Mme Pauline VÉRON qui, d'habitude, parle de l'explosion des dépenses dans le 9^e, qui lui reproche de dépenser sans compter, alors qu'aujourd'hui elle dit qu'on ne dépense rien, qu'il ne se passe rien et qu'elle devrait suppléer le département qui est en charge des résidences de personnes âgées et du social.

M. Alexis GOVCIYAN trouve ce débat intéressant. S'adressant à Mme Pauline VÉRON, lorsqu'elle dit que 79 000 € sont consacrés à la création d'un service titres, il l'invite à lire le paragraphe en entier qui mentionne également la rénovation des salons Aguado. Pour que les choses soient claires par rapport à l'assemblée, il faut utiliser les bons chiffres au bon moment et pour les bonnes choses.

Il observe qu'il est rare d'entendre dans une réunion ce reproche à un responsable ou à une responsable, en l'occurrence à Madame le Maire, de ne pas avoir consommé la totalité et d'être en situation de report. On devrait en parler différemment.

À propos des conseils de quartier il formule le vœu que les règles de dépenses de fonctionnement et d'investissement soient revues parce que les conseils de quartier ne sont pas en capacité d'utiliser ces sommes. Ensuite, il y a des reports et peut-être que les choses pourraient être mieux organisées dans le cadre de la Mairie de Paris et que l'on pourrait instaurer dans le 9^e. Aujourd'hui, chaque fois qu'on veut faire quelque chose, c'est vrai également pour tous les conseils de quartier, on dit : « Ça, vous ne pouvez pas parce que ça, c'est le fonctionnement. Ça, vous ne pouvez pas parce que c'est l'investissement. » Et il reste des sommes qui ne sont pas utilisées et qui pourraient l'être mieux dans le cadre des opérations. Ce débat est intéressant et politique, mais il est totalement incomplet de la part de Mme Pauline VÉRON.

M. Jean-Baptiste de FROMENT estime que Mme VÉRON est un peu fébrile car les élections approchent. Il s'étonne de ce débat sur le compte administratif, car la fois dernière elle n'avait pas fait de remarques. La somme de 400 000 € dont elle parle correspond à une non-exécution qui est relativement faible car les ratios indiquaient plus de 90 % d'exécution. Ils étaient au global un petit peu inférieurs en taux d'exécution à l'année dernière, mais bien supérieurs à la moyenne de ce que l'on constate, y compris sur le budget parisien. M. Jean-Baptiste de FROMENT, au sujet de la de non-exécution du programme d'investissement, a eu l'occasion de dire lors du dernier débat sur le compte administratif que, selon toute vraisemblance, on arrivera à un delta de 1,5 milliard d'euros entre ce qui a été promis par la Maire de Paris, notamment aux écologistes et aux communistes, dans le cadre de l'alliance de mandature. Elle s'était engagée sur 10 milliards d'euros, somme jugée par ailleurs excessive, et avait dit aux Parisiens : « Je vais dépenser 10 milliards d'euros. » Elle ne dépensera à la fin de 2020 que 8,5 milliards d'euros. Donc, en termes de mauvaise exécution d'un budget, on n'a pas de leçon à recevoir.

Et encore une fois, toutes les justifications sur les reports et sur le fait qu'il y avait un certain nombre de dépenses qui étaient décalées et seraient imputées à 2019 et pas à 2018, toutes ces justifications étaient données la dernière fois et il note que Mme Pauline VÉRON n'avait pas l'air très émue.

Madame le Maire retient le satisfecit de l'adjoint à la Maire de Paris qui est lui-même premier adjoint et qui salue ce BS et cette décision de restituer de l'argent après les estimations des services sur les fluides et la prise en compte du fonctionnement. C'est surtout sur les centres d'animation qu'il y a eu un problème de surestimation par les services, ce qui explique ce que M. Jean-Baptiste de FROMENT vient de dire.

La délibération 09.2019.060 est adoptée par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Pauline VÉRON et Mme Claire MOREL).

COMMUNICATION SUR LE BILAN D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES MUNICIPALES DANS LE 9^E (SEPTEMBRE 2018 - JUIN 2019), PAR MME GYPSIE BLOCH, CONSEILLÈRE DE PARIS, DÉLÉGUÉE AUX FAMILLES, À LA PETITE ENFANCE, À LA VIE SCOLAIRE ET À LA CAISSE DES ÉCOLES.

Mme Gypsie BLOCH rappelle que comme chaque année depuis trois ans les élus ont souhaité présenter en conseil d'arrondissement un bilan chiffré relatif au nombre de places attribuées et au mode de fonctionnement de la commission d'attribution des places en crèche. C'est une année de juin à juin qui correspond au moment fort des entrées en crèche au mois de septembre et ne correspond pas à l'année civile.

Lors de sa prise de fonction en 2014, l'exécutif a décidé de maintenir le règlement intérieur de la commission d'attribution des places qui avait été mis en place par M. Jacques BRAVO car il était fondé sur la transparence, sur le professionnalisme et sur la pluralité des membres de la commission qui se réunit plusieurs fois dans l'année. Elle profite de cette communication pour remercier l'ensemble des agents du relais info familles du 9^e et des membres de la commission qui réalisent un travail précieux, mais aussi minutieux pour vérifier chaque dossier avec professionnalisme et responsabilité et pour pouvoir prendre en commission les décisions les plus adaptées aux différentes situations.

Pour rappel également, au sein de ces commissions siègent les directrices des établissements et les directeurs, les représentants de la DFPE, du CASVP, de la PMI et en amont de toutes les commissions, une pré-commission sociale se réunit pour établir une liste des différents signalements PMI ou services sociaux, donc des signalements en général protection de l'enfance pour attirer l'attention de la commission sur des situations particulières à soutenir.

Depuis le mois d'octobre 2018, la commission s'est réunie cinq fois et a attribué des places qui sont détaillées en fonction de chaque commission dans le dossier communiqué. Les commissions du mois d'octobre : 47 places pour des entrées immédiates ; 17 décembre, 38 places, entrées immédiates également ; 12 mars, 24 places, entrées immédiates également ; et 17 mai - 6 juin : 110 places et 184 places pour les entrées du mois de septembre qui s'anticipent avant l'été.

À l'issue de ces cinq réunions, il y a toujours 272 dossiers en attente, donc des dossiers actualisés et on se réunira une nouvelle fois avant l'été, le 4 juillet, pour étudier les places toujours vacantes à l'issue de désistements, mais ce seront des ajustements à la marge puisque le gros des attributions a été étudié lors des dernières commissions. Le ratio actuel dans l'arrondissement est environ de deux tiers des demandes satisfaites.

Mme Gypsie BLOCH précise également que les places attribuées grâce au dispositif unique à Paris et mis en place dans le 9^e arrondissement depuis le début de la mandature, des crèches de secours ne sont pas examinées pendant les commissions ; ces places-là sont en plus puisque l'idée est de dépanner dans les meilleurs délais et surtout au moment où les familles qui sont en rupture de mode de garde en ont besoin, à l'instant T. Ces places sont attribuées pour des durées limitées qui peuvent aller d'une journée à une semaine, renouvelables éventuellement en fonction de la situation de la famille.

Lors de ces commissions, sont également attribuées les places dans les établissements privés. Elle rappelle ce vœu déposé dès 2014, pour lequel l'exécutif a obtenu gain de cause, pour l'achat de places dans des établissements privés. Donc, la Ville a acheté 10 places, 10 berceaux dans le réseau Babilou, et notamment Babilou de la rue Godot de Mauroy dans un secteur qui était un secteur oublié du secteur municipal. Il est vrai qu'il n'y a pas énormément de familles dans ce secteur, mais il y en a quand même et les places dans le réseau Babilou rendent service à beaucoup de familles.

En mai dernier, l'AMF a publié un vadémécum à l'usage de l'ensemble des villes de France sur l'attribution des places en crèche. On peut constater en le parcourant que la quasi-totalité des préconisations étaient déjà mises en œuvre dans le 9^e, notamment : l'instauration de réunions en mairie sur les modes de garde qui sont organisées au minimum une fois par mois, la création de RAM-RAP pour s'adresser aux autres modes de garde et notamment la garde à domicile et la garde chez les assistantes maternelles, la publication des critères d'attribution ou encore la convocation régulière des commissions. On ne peut que s'en réjouir, car la mairie est à la page sur tous les sujets de la petite enfance, voire même en avance sur le service de places en crèche pour secourir les familles en rupture de mode de garde.

Attribuer des places signifie qu'il faut entretenir les bâtiments. Donc, chaque été, il y a énormément de travaux. Les crèches sont dans des bâtiments parfois anciens et il y a énormément de critères de sécurité et d'hygiène qui obligent à se mettre en chantier chaque été dans le cadre du budget d'investissement de la Mairie du 9^e. Cet été encore, plusieurs crèches seront en travaux pour différents travaux qui peuvent aller des peintures aux modernisations de réseaux d'eau, modernisations des plans de change, modernisation de l'éclairage, dans les crèches Rochefoucauld, Drouot, Turgot, 15 rue de la Tour d'Auvergne et la crèche Ballu. Les élus attendent avec impatience l'ouverture de deux nouvelles crèches, l'une place de Budapest et une crèche associative rue Condorcet dans le cadre de l'opération du 39 avenue Trudaine.

On peut ajouter que c'est la période sur la continuité de l'accueil, y compris l'été, avec ce qu'on appelle les crèches de regroupement. Pour rappel, un peu avant l'été dernier, les élus s'étaient opposés avec le conseil des parents dans les crèches, à une réforme souhaitée par la mairie centrale de regroupement qui visait à ouvrir une seule crèche par circonscription, ce qui signifiait pas de crèche dans le 9^e et une seule crèche ouverte pour les 8^e, 9^e et 10^e arrondissements. Ils avaient finalement obtenu gain de cause et une crèche était ouverte dans le 9^e. Une crèche sera aussi ouverte pour la période du 1^{er} au 15 août cette année dans le 9^e arrondissement pour accueillir une trentaine de familles, sans condition de sélection puisque les élus avaient également refusé ce principe proposé par l'adjoint à la Maire de Paris de sélectionner les familles autorisées à bénéficier de ce regroupement, considérant que c'était déjà assez pénible pour les enfants et pour les familles de rester à Paris du 1^{er} au 15 août, il n'était pas souhaitable de les sélectionner pour pouvoir servir toutes les familles qui en avaient besoin. Ce sera donc encore le cas cette année.

On en a parlé avec le RAM-RAP, même si deux tiers des demandes sont satisfaites, il reste encore quelques personnes, quelques dossiers, quelques familles, quelques jeunes couples qui n'ont pas de place en crèche. C'est parfois un choix de leur part parce qu'avoir une garde à domicile correspond mieux à leur situation professionnelle ou familiale, mais il faut aussi penser à ces familles-là. Dans cette politique petite enfance qui tient vraiment à cœur de l'exécutif, il est important d'aider et de soutenir les autres modes d'accueil et pas seulement le mode d'accueil collectif. Un guide des différents modes de garde a été mis en place et est à disposition des familles. Il leur donne tous les conseils nécessaires et toutes les adresses nécessaires pour pouvoir, dans les meilleures conditions, faire garder leur enfant. Des permanences individuelles et gratuites ont également été mises en place pour monter les gardes à domicile afin que les familles puissent à la fois rencontrer les professionnels, mais aussi savoir tout ce qu'il faut savoir d'un point de vue juridique et légal pour embaucher une nourrice à domicile, sans oublier la réunion mensuelle pour parler des différents modes de garde. À ces réunions sont présentes des assistantes maternelles, mais aussi des auxiliaires parentales ; l'ouverture des Poussins du Neuf connaît vraiment un grand succès. Les assistantes maternelles le disent, elles sont ravies de pouvoir venir avec les enfants qu'elles gardent dans ce lieu et pouvoir échanger avec d'autres professionnels ; en mars a été organisée la seconde journée des familles après le succès rencontré par la première édition en 2018, c'était une très belle occasion pour les professionnels et les familles de se rencontrer à la Mairie du 9^e et échanger sur les différentes problématiques.

Pour terminer, un mot sur le Conseil des parents dans les crèches qui a été à nouveau réuni trois fois cette année, avec de plus en plus de papas élus dans ce Conseil des parents dans les crèches, peut-être grâce notamment à l'atelier des Papas du Neuf qui permet de leur proposer de s'investir dans la vie familiale et dans l'éducation de leur enfant avant la naissance ou dès la naissance. Énormément de sujets sont traités dans ces conseils avec notamment l'accès aux soins, avec l'entrée à l'école, la liaison entre la crèche et la maternelle. Il faut rappeler l'application Bébés du Neuf sur laquelle maintenant toutes les crèches sont reliées et qui permet aux parents de suivre l'actualité de la crèche de leur enfant.

Ces éléments étaient un peu longs et assez exhaustifs, mais ils témoignent de l'importance donnée à la politique petite enfance et à cet axe fort de la politique du 9^e arrondissement, il est important de faire ce point une fois par an.

Mme Pauline VÉRON la remercie pour cette présentation détaillée. Elle a une remarque et une question et rappelle que la Ville de Paris a proposé aux mairies d'arrondissement une charte transparence qui définit des critères de transparence dans l'attribution des places en crèche par les commissions d'arrondissement. Le 9^e est la seule mairie d'arrondissement à ne pas l'avoir signée. Elle le regrette parce qu'elle croit en fait qu'il n'y a pas tellement de problèmes sur le fond puisque comme cela a été rappelé, beaucoup de choses sont faites pour garantir la transparence. Elle regrette cette position de principe.

Mme Pauline VÉRON demande combien il y a d'assistantes dans le 9^e en 2019, d'assistantes maternelles agréées et combien fréquentent les Poussins du Neuf.

Mme Gypsie BLOCH note que la charte de transparence n'a pas été signée mais les critères d'attribution sont publiés puisqu'ils sont accessibles sur le site et dans les dossiers lorsque les familles viennent s'inscrire au RIF. Il n'y a pas de souci sur la transparence des critères d'attribution dans les places en crèche dans le 9^e arrondissement.

Concernant les assistantes maternelles dans le 9^e arrondissement, deux prennent leur retraite. Il y en a une quinzaine pour l'arrondissement avec, pour chacune, entre deux et trois enfants gardés. À sa connaissance, à part deux qui sont un petit peu loin géographiquement, toutes fréquentent les Poussins du Neuf.

M. Sylvain MAILLARD demande à Mme Gypsie BLOCH si elle a des informations sur la crèche Chaptal.

Mme Gypsie BLOCH indique que, sur la crèche Chaptal, le changement de gestionnaire avance. Elle doit rencontrer la nouvelle directrice dans ces prochains jours puisque People and Baby lui a proposé de rencontrer la directrice. Une réunion a été organisée jeudi dernier par People and Baby et les familles. A cause d'un changement de date de dernière minute, les élus n'ont pu y assister car il y avait des conseils d'école et autres conseils d'administration ce jour-là. Deux personnes de l'équipe actuellement en place vont rester pour assurer la continuité, ce qui veut dire que finalement, l'équipe a peut-être aussi appris à connaître le projet du nouveau gestionnaire et qu'une continuité sera assurée. La directrice actuelle de la crèche Chaptal a assuré sa présence aux commissions pour l'admission des nouveaux dossiers et c'est la nouvelle direction qui rencontrera les familles pour organiser la rentrée des enfants et l'adaptation au mois de septembre. D'un point de vue purement administratif, les choses se mettent place. En revanche, le côté affectif du changement de gestionnaire et l'inquiétude que cela provoque chez les parents ne sont pas encore complètement résolus, il y a encore un vrai travail d'accompagnement à faire, mais d'un point de vue administratif et purement de gestion, le nouveau gestionnaire prend sa part de responsabilité. La directrice qui a été nommée gère un établissement actuellement plus grand que celui de la crèche Chaptal, elle a de l'expérience et son profil sur le papier semble bon. Mais encore une fois, il y a un vrai sujet affectif et un vrai sujet d'inquiétude vis-à-vis des parents.

Mme Gypsie BLOCH espère que cela va se réguler et que la rentrée se fera dans les meilleures conditions possibles.

Madame le Maire précise qu'il a fallu forcer la Ville pour que l'avenant prévu à la sortie des vacances de Noël puisse être reporté à la fin de l'été. Parce que changer de prestataire en cours d'année n'était absolument pas envisageable et les élus ne l'ont pas accepté. Un tiers des enfants va sortir de la crèche, va rentrer à l'école, un tiers va rentrer. Il reste les moyens qui deviennent grands et ce sont ces parents qu'il faut accompagner pour une rentrée dans la sérénité.

Il n'y a pas de vote sur cette communication.

DÉLIBÉRATION 09.2019.061 (2019.DASCO.27) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXERCICE DES COMPÉTENCES DE LA VILLE DE PARIS ET DES COLLÈGES.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose qu'il s'agit d'une convention qui va déterminer le cadre dans lequel la Ville de Paris va exercer certaines responsabilités dans les collèges, notamment en matière de gestion de ressources humaines, de conduite de travaux ou encore d'occupation des locaux. Cette convention permet de donner un cadre au soutien d'actions éducatives, mais aussi en matière de restauration scolaire. Par exemple, dans le 9^e, on a mis en place dans les collèges le tri des biodéchets pour la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette convention donne aussi un cadre contractuel à la démarche de dialogue de gestion entre la collectivité et les collèges, c'est un cadre général qui est donné dans cette convention qui est décliné pour les 114 collèges concernés. Elle invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera cette délibération qui est une convention entre la Ville de Paris et les collèges qui permet d'attribuer des subventions pour des projets dans les collèges.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.27.

DÉLIBÉRATION 09.2019.062 (2019.DASCO.88) - CAISSES DES ÉCOLES - CONVENTION TRIENNALE DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS ET DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LES CAISSES DES ÉCOLES.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH informe que c'est un projet de délibération important. Pour rappel, la Caisse des écoles est présidée par Madame le Maire dans le 9^e arrondissement. Elle est gérée en indépendance sur les projets et cette convention propose une mise à disposition des moyens de la Ville auprès des caisses des écoles et notamment sur des sujets sensibles comme des sujets de ressources humaines ou des sujets juridiques. Cette aide et cette mise à disposition de moyens sont très appréciables parce qu'elles permettent d'avoir un appui de la Ville sur des sujets parfois délicats de gestion du personnel et permettent aux personnels d'avoir accès notamment à un plan de titularisation et de déprécarisation sur lequel les élus ont beaucoup travaillé dans le 9^e arrondissement et avec les personnels du 9^e.

C'est très important, à la fois pour la pérennité de leur emploi, mais aussi pour leur implication et la reconnaissance de leur implication dans le travail parfois difficile dans la Caisse des écoles. Elle invite également à voter pour cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.88.

DÉLIBÉRATION 09.2019.063 (2019.DASCO.89) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT (36 000 €), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (82 450 €).

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH annonce que cette délibération concerne des dotations complémentaires ou subventions d'équipement et, dans le 9^e arrondissement, pour le collège Lamartine avec une subvention d'équipement de 7 320 € pour l'achat de microscopes. Elle invite à voter favorablement cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.89.

DÉLIBÉRATION 09.2019.064 (2019.DASCO.90) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - SUBVENTIONS (704 206 EUROS) AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH rappelle que le budget participatif des collèges dont on a eu l'occasion de discuter lors du dernier conseil, s'est beaucoup développé. Il est vrai que lors de la première édition, assez peu de collèges avaient participé sans doute faute de communication. Petit à petit, les choses se sont déliées pour le plus grand bonheur des collégiens du collège Paul Gauguin qui avait choisi le thème « Un collège numérique » en 2018 avec la classe robotique. Même thème pour le collège Jacques Decour avec le projet « Création numérique ». Les subventions votées aujourd'hui permettront de mettre en place ces projets-là. Au titre de l'édition 2019, c'est pour le collège Lamartine du 9^e arrondissement que va être débloquée la subvention, le thème retenu était « Un collège agréable », ils avaient choisi du mobilier intérieur. Ces subventions vont permettre de faire avancer ces projets en les réalisant dans les meilleurs délais surtout pour ceux qui étaient déjà votés l'année dernière. Elle invite à voter pour ce projet de délibération.

Mme Pauline VÉRON indique que c'est elle qui s'occupe du budget participatif à la Ville de Paris et notamment du budget participatif des collèges. Effectivement, les collèges se sont saisi un petit peu moins rapidement du budget participatif que les écoles avec, pourtant, la même communication. Ce n'est pas faute de communication, mais les collèges s'en sont saisis de façon moins importante la première année. Maintenant, on a 90 % des collèges à Paris qui y participent et plus de 95 % des écoles. Cela s'explique peut-être par le fait que traditionnellement, les relations entre la Ville et les écoles parisiennes, notamment primaires, sont plus étroites qu'avec les principaux de collèges qui étaient gérés par le département où il y avait peut-être moins une tradition de proximité qui est en train de se rattraper.

Elle rappelle que tous ces projets sont choisis par les enfants eux-mêmes sur la base d'un catalogue qui leur est proposé. Ensuite, c'est l'équipe pédagogique qui décide des modalités d'organisation du vote, mais ce sont bien les enfants qui doivent voter. On a décidé, avec la Maire de Paris, de mettre ça en place parce que la participation citoyenne s'apprend et ne se décrète pas. Il faut des outils qui permettent la participation citoyenne, mais il faut aussi participer à la création d'une culture de la participation qui n'est pas quelque chose de très naturel dans la culture française de manière générale, que ce soit dans le monde de l'entreprise, le monde de l'école, le monde politique. Commencer par introduire dans les écoles et le collège le fait que sur certains aspects, sur certains sujets, les enfants peuvent être légitimes et être en dialogue avec les adultes pour donner un point de vue sur la vie de leur collège ou la vie de leur école, participent à la création d'une culture de la participation pour faire des citoyens plus actifs, plus participatifs. Voilà ce que sous-tend ce projet de budget participatif des écoles et des collèges à travers différents projets qui portent sur l'écologie, le numérique, le sport, la culture. Mais avant tout, c'est une démarche de citoyenneté à grande échelle, pour de vrai puisque les enfants votent pour de vrais projets qui ont un coût et qui sont vraiment mis en œuvre. D'ailleurs, la fresque des enfants du Conseil municipal du 9^e en haut de la rue des Martyrs est aussi budgétée grâce au budget participatif.

Mme Pauline VÉRON conclut que son Groupe votera cette délibération.

M. Sébastien DULERMO juge la participation citoyenne très bonne et ne peut que l'encourager. Mais il veut réagir sur l'installation des tableaux numériques dans les écoles du 9^e comme dans les écoles Paris qui a été réalisée au budget participatif, il y a deux ans maintenant. Les tableaux Velléda ont été retirés, les tableaux numériques installés, mais le revêtement mural autour du tableau, n'a toujours pas été fait. Un budget participatif, c'est bien, mais quand il est bien réalisé, c'est encore mieux.

M. Alexis GOVCIYAN note que, au titre de l'édition 2019, pour le projet « Un collège agréable » deux collèges sont concernés pour le 9^e. Il demande ce que représente le budget pour chacun d'eux. Un chiffre global pour 2018 et 2019 est effectivement signalé, environ 704 000 euros. Mais quels sont les chiffres attribués établissement par établissement et projet par projet ? On doit voter une délibération sans avoir les éléments d'information.

Mme Gypsie BLOCH explique que, à la différence du budget participatif, celui pour les écoles et pour les collèges propose des catalogues avec des projets clés en main qui ne sont pas budgétés, il n'y a pas les montants. On peut avoir le détail par collège mais les collèges choisissent leurs projets dans des catalogues. La Ville a estimé, par exemple, qu'un projet numérique a le même coût qu'un projet mobilier, etc., pour que tous les collèges qui choisissent aient la même enveloppe au final. Après, en fonction du nombre de collèges qui participent, l'enveloppe est différente.

Madame le Maire demande si le mobilier intérieur pour Lamartine et Decour est dans l'enveloppe des 15 000 € ?

Mme Gypsie BLOCH le confirme, mais sur le catalogue, il n'y a pas de détail.

M. Alexis GOVCIYAN s'interroge. Il pose la question car il sait bien que l'on n'a pas la réponse, sinon, on l'aurait dans la délibération. On demande de voter une délibération pour 704 206 €, très exactement, globalement pour X collèges. Mais quelle est la part de chacun et comment tout cela est ventilé, et qui fait quoi ? Donc, on va voter une délibération sur le plan global pour deux collèges qui sont du 9^e. On pourrait s'interroger sur la transparence de cette gestion.

Madame le Maire constate que c'est le problème des délibérations globales qui intègrent tous les arrondissements.

Mme Pauline VÉRON indique qu'il y a une enveloppe de 10 millions d'euros pour l'ensemble du budget participatif des écoles et des collèges à Paris chaque année, ce qui permet de financer un projet par école et un projet par collège. Chaque projet qui est voté par les élèves peut être financé grâce à cette enveloppe budgétaire. Comme c'est sur catalogue, ce sont des projets qui s'intègrent dans les marchés publics de la Ville. Une fois que les enfants ont voté, on va chercher dans le marché public déjà ouvert et on dit : « On veut tant de tableaux numériques, tant d'aménagements dans les écoles. » C'est un marché que la Ville a budgété à l'avance et adapte ensuite en fonction des votes des enfants. Chaque année, lors du vote du budget participatif, on transmet à tous les maires d'arrondissement le résultat du vote et du coût des projets qui vont être réalisés grâce au budget participatif avec la liste de tous les projets des écoles et des collèges qui ont été choisis et votés. On apporte à ce moment-là des précisions budgétaires, une fois que tout le dispositif de vote a eu lieu, début octobre. Ce document est transmis chaque année aux mairies d'arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT voyant que sur le catalogue, les collèges du 9^e ont choisi « Un collège agréable » pour des meubles ou « Un collège numérique » pour des équipements numériques, demande s'il y avait 15 projets au catalogue ou seulement ces deux projets. Elle voudrait savoir ce qui est proposé.

Madame le Maire note que les enfants, quand ils choisissent le projet, n'en ont pas le montant mais on n'a pas non plus inventé l'alpha et l'oméga avec le budget participatif des collèges, mais l'idée est de connaître le coût de la réalisation. Elle a à cœur de leur dire en février au conseil municipal des enfants, lors de la séance plénière : « Attention, votre initiative coûte tant d'argent public. » Par exemple, pour la fresque de la rue des Martyrs, on a utilisé un reliquat de 2015 sur une fresque qui aurait dû être réalisée rue de Châteaudun et qui techniquement n'a pas pu l'être. Madame le Maire a préféré qu'on utilise cet argent pour le 9^e et pour cette fresque en particulier. Mais la somme des 5 000 € n'était pas dédiée au départ pour la fresque rue des Martyrs, mais fléchée sur Châteaudun. On leur a expliqué qu'on utilise les deniers publics avec rigueur, à bon escient et pour un montant identifié. Effectivement, il venait de l'enveloppe du budget participatif, mais on savait que c'était 5 000 €. Là, on comprend que les collégiens ne connaissaient pas le montant du changement du mobilier dans leur collège avant de faire leur choix.

Comme on parle beaucoup de consultation, de dialogue, de participation, Madame le Maire expose que la consultation pour la réhabilitation totale de la cité scolaire Jacques Decour a débuté. La consultation a été lancée le 4 avril.

Les 22 et 23 mai, les services du Conseil régional d'Île-de-France ont passé deux jours en immersion dans la cité scolaire Decour afin d'en comprendre le développement et rencontrer toutes les personnes qui participent à sa vie, c'est-à-dire les professeurs, les parents élus, les élèves, les agents, pour leur demander comment ils voyaient leur lycée dans l'avenir et quels étaient leurs attentes et leurs besoins dans cette rénovation qui devrait débiter, si tout va bien, dans tout juste un an, à l'été 2020. Une étape importante à l'élaboration du projet est en cours. Été 2020, début des travaux, mais des travaux d'urgence seront d'ores et déjà réalisés cet été en direction des sanitaires qui en ont bien besoin et sur les préfabriqués.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.90.

DÉLIBÉRATION 09.2019.065 (2019.DFPE.4) - SUBVENTION (2 017 903 €), À SEIZE ASSOCIATIONS, CONVENTIONS ET AVENANTS À CONVENTIONS POUR LA GESTION DE VINGT LIEUX D'ACCUEILS ENFANTS PARENTS À PARIS ET FINANCEMENT DES LAEP DE LA CAF.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH annonce une subvention pour les lieux d'accueil parent-enfant, lieux qui sont complètement ouverts aux parents avec des enfants de 0 à 4 ans, parfois pouvant aller jusqu'à 6 ans. Comme cela a déjà été évoqué, ce sont des lieux parce qu'au-delà d'être des espaces de socialisation, ce sont surtout des espaces d'écoute, des espaces de parole, d'accompagnement et de réassurance pour les parents.

En ce qui concerne le 9^e arrondissement, la subvention proposée est de 99 925 € pour l'association « Parler à d'autres » qui gère ce lieu au 5, rue de la Boule Rouge. Elle concerne plus précisément le projet de l'association « Autour du handicap, les petits matins », sur l'accueil d'enfants porteurs de handicaps avec leurs parents. Pour soutenir cette association avec laquelle les élus travaillent en étroite collaboration, Mme Gypsie BLOCH invite à voter favorablement cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DFPE.4.

DÉLIBÉRATION 09.2019.066 (2019.DFPE.197) - ACCOMPAGNEMENT DES SÉPARATIONS - SUBVENTIONS (148 000 EUROS), CONVENTIONS ET AVENANT À CONVENTION AVEC NEUF ASSOCIATIONS POUR LEUR ACTIVITÉ DE MÉDIATION FAMILIALE ET AIDE SITE ARCHEREAU.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH indique que, toujours dans le domaine de la famille, cette subvention pour l'UDAF correspond à la politique de la Ville pour accompagner en médiation les familles en situation difficile et notamment lors de séparations. Elle avait rencontré les personnes de l'association l'année dernière qui s'occupaient plus précisément de cette médiation. Les élus les ont aidées en termes de communication, mais aussi pour les mettre en contact et identifier les familles qui pouvaient avoir ces besoins car ce n'est pas toujours facile, même pour les familles, de trouver à qui s'adresser et sauter le pas.

On a beaucoup travaillé avec le réseau des directeurs d'école pour identifier les familles qui pouvaient avoir besoin de ces actions de médiation avec une particularité pour l'UDAF : ils travaillent avec les parents, mais aussi avec des groupes d'enfants. Cela permet un travail un petit peu différent sur des groupes de cinq enfants, trois à cinq enfants avec des animatrices formées spécifiquement. Cela permet aussi de libérer la parole des enfants qui sont dans des situations familiales parfois difficiles et qui n'osent pas en parler à leurs parents pour ne pas ajouter à leurs problèmes. Cette approche de l'UDAF est effectivement très intéressante. En 2018, l'association a accompagné 229 familles sur ces actions de médiation.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter cette subvention.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DFPE.197.

DÉLIBÉRATION 09.2019.067 (2019.DCPA.11) - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE 45, RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE PARIS (9^E) - MARCHÉ DE TRAVAUX - INDEMNISATION DE LA VILLE DE PARIS À M. DUPUICH.
Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH explique qu'il s'agit de l'indemnisation d'un propriétaire mitoyen de l'école du 45 rue de la Tour d'Auvergne qui a connu, suite aux travaux de construction de cette école des dommages dans son appartement, notamment d'étanchéité avec présence d'humidité. Les désordres avaient été signalés et constatés dès 2008, au moment où l'école a été construite. Le problème vient des murs enterrés de la cour de récréation de l'école pour lesquels l'étanchéité n'a pas été bien réalisée. Cet appartement de la cité Charles Godon a connu des désordres et des préjudices. Deux types de préjudice ont été reconnus par le Tribunal administratif suite au passage des experts : un premier préjudice dû à la perte de loyer et un deuxième préjudice relatif à l'état de l'appartement qui nécessitait quelques travaux. Les traitements du mur et l'étanchéité de la cour ont été traités, on ne devrait plus avoir de problèmes. Ce n'est pas le seul désordre dans cette école puisqu'il y a aussi un problème d'étanchéité, pas en dessous, mais au-dessus avec des infiltrations qui nécessitent des seaux d'eau, d'où des défauts de peinture. Deux désordres dans cette école toute neuve et il a fallu reprendre les murs de toute la cour de récréation pour refaire l'étanchéité des murs enterrés.

M. DUPUICH va être indemnisé. Le détail du montant de son indemnisation est le suivant : pour les travaux de réfection de son appartement, 16 490 € TTC, pour la perte des loyers depuis le début des désordres, 9 720 € et puisqu'il avait déjà reçu à titre de provision une somme de la Ville de 5 264 €, il reste un montant total à lui verser de 20 946,60 €.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter favorablement cette délibération.

Madame le Maire constate que cette délibération est problématique. En 2014, elle a découvert deux établissements, le 45 rue de la Tour d'Auvergne et le 68 rue Rochechouart, dans un état dégradé très avancé, il a fallu reprendre beaucoup de désordres. Ces travaux n'avaient pas été contrôlés à l'achèvement.

Pour les travaux à faire au 45 rue de la Tour d'Auvergne, il y a une facture de 68 000 € en plus de l'indemnisation de M. DUPUICH sur les reprises des différents désordres. La semaine dernière, Madame le Maire se trouvait dans une classe de CM2 avec des seaux, c'est très problématique. Dans une école qui a 10 ans au 68 rue Rochechouart, un tout petit peu plus ancienne, il a fallu refaire toute la cour parce qu'il y avait des problèmes d'étanchéité. On a moins de difficultés avec les écoles de Jules Ferry que les écoles qui ont été créées dans les années 2000, sans compter des aménagements qui n'avaient pas été faits, comme des pare-soleils... Il est très bien de mettre de grandes baies vitrées, mais en été, c'est une fournaise et il faut aussi prévoir l'entretien des vitres qui laisse clairement à désirer. En 2014, au 68 rue Rochechouart et au 45 rue de la Tour d'Auvergne, jamais les vitres n'avaient été lavées, il y avait une couche de poussière. Il faut maintenir la pression.

Cette délibération est tout sauf anecdotique et elle révèle des dysfonctionnements assez importants et assez préoccupants.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DCPA.11.

DÉLIBÉRATION 09.2019.068 (2019.DEVE.101) - SUBVENTIONS (41 550 €) À 23 ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS PORTANT SUR LES JARDINS PARTAGÉS (BUDGET PARTICIPATIF « CULTIVER EN VILLE »).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose qu'en novembre 2018 un appel à projets a été lancé pour accompagner la mise en place des jardins partagés. Ce dispositif est financé par une enveloppe au budget participatif qui s'intitulait « Cultiver en ville ». Dans l'arrondissement, une subvention de 5 000 € sera donnée à une association bien connue : « La Cueillette du 9^e ». Cette association gère notamment le jardin partagé créé au centre Valeyre à la place de l'ancien dit « Boulodrome » qui était plutôt un terrain vague depuis des années, donc un espace sous l'emprise de la Direction de la jeunesse et des sports qui ne servait pas à grand-chose. La Cueillette du 9^e gère ce jardin partagé et également deux lieux de compost, un au centre Valeyre et un dans le jardin de la mairie.

Ce jardin qui constitue un espace végétal en pleine serre a un beau succès, notamment auprès d'une part des adhérents de l'association, mais aussi des enfants de l'école du 22 rue Rochechouart qui peuvent bénéficier de cet espace avec un petit lopin de terre qui leur est réservé. Les enfants sont très contents de pouvoir jardiner dans cet espace et cueillir les fruits des arbres fruitiers qu'ils ont plantés avec le service des espaces verts.

Pour rappel, en début de mandature, on avait annulé un projet de jardin partagé qui devait être réalisé dans le square Montholon, trois bacs à sable devaient être mis dans un coin du square. On avait refusé parce que le square avait déjà de nombreux usages, beaucoup d'enfants venaient y jouer et ce n'était pas forcément le lieu pour arriver à créer un espace, un jardin partagé où tout le monde puisse prendre du plaisir à jardiner en toute circonstance. On avait annulé ce projet et on s'était tout de suite remis à chercher un espace, l'espace Valeyre était tout trouvé. Il a fallu du temps et un peu d'argent puisque la terre de cet espace était polluée.

M. Sébastien DULERMO remercie le président de l'association qui aide beaucoup sur ce projet et profite de cette délibération pour parler végétalisation et dire que l'on a aménagé en jardins en pleine-terre et autres plus de 1 000 m² dans le 9^e arrondissement. À titre d'exemple, le square Berlioz représente environ 700 m² et on en est à plus d'un square de végétalisation dans un arrondissement si pauvre en nature.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera cette subvention pour aider ce jardin partagé à continuer à se développer car, comme cela a été dit, il rencontre un très grand succès. Ça faisait longtemps qu'on cherchait un endroit pour développer un jardin partagé dans le 9^e. Cette association a déposé un projet au budget participatif qui permet qu'il se concrétise. Il n'est pas tout à fait vrai de dire que le terrain était complètement à l'abandon parce qu'à un moment donné, il y a eu un jardin partagé déjà utilisé par les enfants de Buffault, les enfants de Valeyre et de Buffault avaient des plantations à cet endroit pendant de nombreuses années. C'était déjà un lieu identifié comme un endroit pour faire un peu de plantation. C'est bien qu'il ait pu continuer à se développer et à prendre de l'ampleur, notamment grâce à l'impulsion de tous les bénévoles qui font vivre ce jardin partagé.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DEVE.101.

DÉLIBÉRATION 09.2019.069 (2019.DAC.270) - SUBVENTIONS (168 750 EUROS) À 26 ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET 3 AVENANTS À CONVENTION.

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN indique que la délibération a pour objet d'attribuer une subvention globale de 168 750 € à 26 associations, dont une association qui est dans le 9^e, Les Papillons blancs, pour un montant de 1 000 €. C'est une association bien connue dont le siège parisien est dans le 9^e. Elle a été créée par des parents d'enfants handicapés mentaux en 1949. Cette association, Les Papillons blancs de Paris, œuvre dans l'intérêt des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Elle agit sur tout le territoire parisien et déploie son action familiale de proximité à partir de sections d'arrondissement dans le cadre de la politique culturelle en faveur des personnes en situation de handicap. L'association des Papillons blancs a proposé un projet permettant d'accueillir les personnes ayant un handicap physique dans un cinéma parisien pour 12 séances les samedis après-midi dans une approche non stigmatisante puisque ces séances sont aussi ouvertes aux autres spectateurs. C'est pour ce projet qu'il leur est attribué aujourd'hui une subvention de 1 000 €. Mme Adeline GUILLEMAIN invite à voter favorablement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.270.

DÉLIBÉRATION 09.2019.070 (2019.DAC.60) - SUBVENTIONS (3 615 574 EUROS), AVENANT À CONVENTION POUR L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ (8^E), ET CONVENTIONS AVEC TREIZE THÉÂTRES PARISIENS MEMBRES DE L'ASTP.

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET précise que la délibération a pour objet l'attribution d'une subvention à l'association de soutien des théâtres privés pour un montant total de 3,6 millions, ainsi qu'une convention avec les 13 théâtres parisiens membres de cette Association de soutien du théâtre privé. Une partie seulement concernera le 9^e.

Bon nombre de théâtres parisiens adhérents à l'association se situent dans l'arrondissement. Cette association est un lien fondamental avec chacun d'entre eux, permettant notamment aux pouvoirs publics de les aider à affronter les difficultés qu'ils rencontrent.

Depuis 2015 et la vague d'attentats qui a frappé la France, les lieux culturels ont beaucoup souffert d'une baisse de fréquentation avec un alourdissement de leurs charges dû notamment aux conditions de sécurité qui ont dû évoluer et être renforcées. Les théâtres ont dû s'y adapter avec l'ajout de vigiles extérieurs qui sont des charges supplémentaires conséquentes pour ces institutions culturelles. Par son existence, l'Association de soutien au théâtre privé apporte son concours à travers différents mécanismes, aides à l'exploitation, garantie de déficit des spectacles, aide à la création, aide aux tournées. Toutes ces aides sont destinées à favoriser la présentation de pièces écrites par des auteurs contemporains, aides à la reprise et aides à l'emploi. Cette association permet ainsi le maintien de la diversité et de la richesse de l'offre de spectacle à Paris, mais aussi la préservation des salles de théâtre qui animent la capitale.

Au titre de l'exercice 2019, il est proposé d'attribuer une subvention globale de 3,6 millions, soit 100 000 € de plus que l'année précédente. On peut se réjouir qu'après plusieurs années de baisse de cette subvention de la Ville de Paris, à la suite de l'intervention de Madame le Maire auprès de la Maire de Paris pour demander une revalorisation de l'aide apportée, cet appel ait été entendu. Ce soutien absolument vital pour les théâtres privés est un devoir et 392 574 € seront attribués à 13 théâtres via des subventions d'équipement. Pour ce qui concerne le 9^e arrondissement : les Folies Bergère souhaitent procéder à des travaux de remise aux normes et en conformité des deux escaliers, de réfection de 90 fauteuils au balcon et changements de la moquette en balcon pour un montant d'un peu plus de 183 000 €. A travers cette convention, il est proposé de soutenir les travaux à hauteur de 55 000 € pour Les Folies Bergère. Cela concerne également Mogador qui souhaite réaliser des travaux de sécurisation de l'accès pompiers, sécurisation et mise aux normes d'un exécutoire, de sécurisation de l'accès terrasse, d'asservissement des portes pour feu et du ravalement du pignon du théâtre pour un montant total de 100 000 €. Cette convention propose d'attribuer à Mogador une subvention d'équipement de 38 000 €.

Enfin, s'agissant de la subvention globale, la délibération des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 a permis d'accorder, au titre de 2019, un acompte de 1 500 000 € représentant 50 % du montant de la subvention de 2018. Aujourd'hui, l'Assemblée est invitée à fixer le montant global de la subvention 2019 à 3,2 millions, soit un complément de 1,6 million après déduction de l'acompte déjà versé.

Avant d'inviter à voter cette délibération, Mme Claire GANNET, à propos des théâtres, informe que le nouveau président de l'Association du soutien au théâtre privé, M. Bertrand THAMIN, a alerté sur des choses très concrètes dans Paris.

Les chiffres nationaux sont globalement bons. Malheureusement, Paris bénéficie un peu moins de cette euphorie globale. Alors que la hausse de la fréquentation au niveau national est portée à 6 ou 7 %, on est en baisse à Paris pour deux raisons : évidemment, les Gilets jaunes, et les samedis, dimanches qui ont vu bon nombre de Parisiens renoncer à réserver des places de théâtre. Certes, c'était essentiellement sur le 8^e mais le 9^e en a beaucoup souffert par ricochet. L'autre raison sur laquelle le président Bertrand THAMIN alerte la Ville de Paris, c'est sur le fait que beaucoup de spectateurs arrivent en retard ou ne viennent plus en semaine en raison de l'impossibilité de pouvoir se garer pour venir au théâtre. Évidemment, les théâtres en ont pris note. Avant les matinées des samedis, par exemple à 14h, étaient très difficiles à remplir, désormais ce sont celles qui se remplissent le plus vite au détriment des soirées. Il faut trouver des alternatives pour que la sortie, qu'elle soit à 19h30, 20h, 20h30, 21h, reste une solution plausible.

Madame le Maire souligne que c'est la raison pour laquelle les élus travaillent beaucoup avec Île-de-France mobilité pour trouver des solutions afin que les spectateurs arrivent à l'heure aux représentations, ce qui n'est pas le cas pour 30 % des théâtres aujourd'hui, et repartent en toute sécurité. Des propositions vont être affinées pendant l'été ou à la rentrée 2019.

M. Alexis GOVCIYAN, au sujet d'une nouvelle convention triennale 2019-2021 en cours de préparation, voudrait savoir si cette convention a déjà été présentée, si un collègue a eu connaissance de cette convention et s'il y a eu un rapport sur la convention précédente. Comme elle concerne 2019-2021 et que l'on est fin juin, il souhaiterait savoir à quel moment un tel projet sera présenté.

Mme Claire GANNET revient sur le retard des spectateurs qui n'est pas du tout anecdotique et pose des problèmes.

Madame le Maire précise que c'est 30 % du public qui arrive en retard, ce ne sont pas 30 % des établissements.

Mme Claire GANNET ajoute que cela crée un problème de confort pour les autres spectateurs car en plein milieu du spectacle, que ce soit une comédie ou une tragédie, des rangées entières se lèvent. C'est un problème de confort absolu pour l'ensemble d'une salle et un problème de respect du travail des artistes.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.60.

DÉLIBÉRATION 09.2019.071 (2019.DAC.414) - ATTRIBUTION DE LA DÉNOMINATION LOUISE WALSER GAILLARD À LA BIBLIOTHÈQUE CHAPTAL (9^E).

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET expose que la présente délibération a pour objet l'attribution de la dénomination Louise Walser Gaillard à la bibliothèque précédemment nommée Chaptal.

Le 15 avril dernier, une commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux à laquelle elle a participé s'est tenue et a donné un avis favorable au projet de renommer la bibliothèque Chaptal par le nom de Louise Walser Gaillard.

Cette initiative de la bibliothèque a été unanimement saluée par l'ensemble des membres de la commission à laquelle la Mairie du 9^e est représentée. En effet, à travers cette dénomination, c'est un réel hommage rendu à la communauté sourde puisque Louise Walser Gaillard, en avance sur son temps, s'est battue pour une meilleure instruction des sourdes. Militante sourde, grande poète, c'est une grande artiste. Louise Walser Gaillard a été connue sous le surnom de la Jeanne d'Arc des sourds-muets. Le choix de la bibliothèque de la rue Chaptal pour rendre hommage à cette femme d'exception ne doit rien au hasard. Cette bibliothèque construite en 1880 accueille désormais activement un des cinq pôles sourds du réseau parisien. L'intégration d'agents sourds dans cette bibliothèque est particulièrement réussie. La bibliothèque est en outre voisine de l'International Visual Theatre, institution unique en France qui porte un projet de développement essentiel pour le rayonnement de la langue sourde.

Mme Claire GANNET propose de voter en faveur de cette délibération qui permettra de mettre à l'honneur une femme d'exception.

Mme Pauline VÉRON estime que l'on ne peut que se féliciter que la commission parisienne ait fait ce choix complètement cohérent avec ce qui se passe dans le quartier avec l'International Visual Theatre, avec le pôle sourd dans la bibliothèque et, en plus, c'est une femme. Cela contribue, après Juliette DROUET, et bientôt Pauline VIARDOT, à féminiser un peu les noms de rue et les équipements publics à Paris. C'est ce qu'essaie de faire de façon assez active la Maire de Paris. Son groupe votera cette délibération.

M. Sylvain MAILLARD réitère que c'est une très belle initiative et félicite la bibliothèque Chaptal pour son rayonnement pôle sourd. Ceux qui n'y sont pas allés ne savent peut-être pas, mais il s'agit d'envisager l'intégralité des activités pour que ce soit accessible à tous et pouvoir partager cette langue dès le plus jeune âge avec des spectacles réguliers le samedi. C'est une très belle initiative qui met en valeur une femme. Son parcours qui n'est pas commun sera d'autant plus mis en valeur, c'est une très bonne initiative.

Madame le Maire s'associe aux propos tenus et aux félicitations.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.414.

DÉLIBÉRATION 09.2019.072 (2019.DAC.713) - SUBVENTIONS (4 000 EUROS) À QUATRE ASSOCIATIONS SUR PROPOSITION DE LA MAIRIE DU 9^E ARRONDISSEMENT AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE.

Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET informe que la délibération concerne des associations bien connues : le Chœur François Vercken qui accompagne un grand nombre de commémorations, l'association Paris Artistes très engagée dans l'arrondissement, la rue Blanche-ENSATT, les anciens de la rue Blanche avec qui sera inaugurée mercredi, à 18 h 30, une exposition en hommage aux Guignols. La dernière association, Arkenciel compagnie avec Tony HARRISSON permet de présenter l'atelier théâtre tous les mercredis. Mme Claire GANNET en profite pour remercier le groupe Vivendi qui aide pour ces ateliers théâtres et invite à voter l'ensemble des subventions.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.713.

DÉLIBÉRATION 09.2019.073 (2019.DDCT.84) - SUBVENTIONS AU TITRE DES FONDS DU MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT (15 000 EUROS) À DIX-SEPT ASSOCIATIONS.

Rapporteuse : Mme Isabelle VUGHT, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT se félicite que toutes les subventions fonds du maire soient réunies dans une seule délibération et remercie les services de la Mairie du 9^e qui ont réussi cet exploit. Cela représentera 15 000 € puisque les fonds du maire auront été plafonnés à 15 000 €. Ils peuvent être attribués à des associations, le reste étant reversé sur l'État spécial du 9^e arrondissement. Au total, les fonds du maire pour 2018 représentaient 29 989 €, ce qui est un bon score, mais qui montre quand même la petitesse des crédits des mairies d'arrondissement par rapport au budget de la Ville de Paris.

Cela concerne 17 associations. Les montants s'étalent entre 500 et 2 000 €. Parmi ces 17 associations, certaines sont bien connues et étaient déjà bénéficiaires les années précédentes : « 9^e Histoire », « Faites le 9 », « Le petit escargot », « Phonoplanète », « Phoenix & Dragons », « Café-accueil aux gens de la rue », « Trinité Solidarité » et « La parenthèse enchantée ». Comme elles sont très bien connues de tous, il est inutile de rappeler leur objet.

Des associations n'avaient pas encore bénéficié de ce type de subvention : « Point Fixe » qui intervient sur l'initiation au théâtre et à la confiance en soi au lycée Edgard Quinet, avait déjà eu d'autres subventions mais pas dans le cadre des fonds du maire ; l'association « Quartier Drouot » qui a un projet de dynamisation du quartier qu'il faut soutenir, notamment par un site internet ; « 9^e Nature », présidée par un habitant de la rue des Martyrs, pour un projet de développement du butinage sur le toit-terrasse du centre de la Nouvelle Athènes et l'achat de ruches, d'essaims ; « Sipan-Komitas » est une chorale arménienne qui va organiser le 11 octobre 2019 à Saint-Roch un concert en hommage au compositeur Komitas ; « Trinité jeunes » pour le financement d'un séjour de ski ; la compagnie « Kabuki » installée rue Blanche qui est une compagnie de théâtre qui bénéficie nouvellement de ce dispositif. Et enfin, deux autres, « Rue du conservatoire » qui a besoin de renouveler son site internet et « C'Pop », une chorale amateur qui propose un spectacle musical d'opérette qui se tiendra en septembre salle Rossini et qui a aussi participé au Charivari du quartier Pigalle-Martyrs.

On met à part, évidemment, la subvention de 1 500 € proposée pour « l'Association des victimes de l'explosion rue de Trévisse du 12 janvier 2019 », qu'on appelle aussi « Trévisse ensemble ». Cette association qui s'est constituée le 18 février dernier a comme objet la défense des intérêts des victimes, mais aussi d'être un lieu d'entraide pour tous ceux qui ont été touchés par cet accident. Cette subvention de 1 500 € accompagne les 17 000 € remis la semaine dernière par Madame le Maire et par différents partenaires. Mme Isabelle VUGHT invite à voter cette délibération.

Mme Claire MOREL indique que son Groupe votera la délibération. Il y a un certain nombre d'associations bien connues qui ont des projets très intéressants avec, évidemment, une pensée pour l'association Trévisse ensemble dans les épreuves qu'ils ont pu vivre et en espérant que cette association leur permette de vivre mieux cette épreuve et surtout d'aboutir à un certain nombre de choses quand ils auront besoin de défendre leurs intérêts.

Au sujet de l'association « Trinité jeunes », sur la réalisation d'un séjour de ski pour les jeunes du quartier, elle juge la définition un peu vague et voudrait savoir si ce sont des personnes membres de l'association ou des scolaires qui ne partent jamais au ski, ou si c'est une première fois pour qu'ils puissent y aller.

Mme Isabelle VUGHT propose de donner les indications qui figurent dans la fiche de présentation financière instruite par la Direction de la démocratie des citoyens et des territoires. Il s'agit d'un séjour au ski dans un chalet loué par l'association. L'objectif est de susciter chez les jeunes une prise en charge des uns par les autres, les plus grands vers les plus jeunes. Pour les pratiques : du ski dans la journée et activités et jeux en commun le soir. Ce sont les jeunes du quartier de la Trinité. L'objectif est de permettre à des jeunes de retrouver le sens de la nature, de l'effort et de la confiance en soi et des bienfaits de la vie en collectivité. C'était une semaine entre le 2 mars 2019 et le 9 mars 2019 avec 40 à 45 jeunes encadrés par 10 personnes titulaires du BAFA. La subvention était de 500 €.

Madame le Maire précise que c'est pour des enfants qui ne peuvent pas aller au ski.

Mme Claire GANNET estime que l'ensemble de ces associations mérite qu'on les soutienne, mais elle a été particulièrement touchée par la nouvelle association qui permet, par le théâtre, la prise de parole au lycée. On sait que le théâtre est une vertu très importante pour prendre la parole en public. On voit tous qu'on a des moments où le bégaiement peut vite prendre le dessus sur la prise de confiance. Elle trouve magnifique de préparer les enfants qui vont être confrontés aux oraux du Bac ou à des entretiens dans leur vie professionnelle, dans leur vie personnelle.

Mme Claire GANNET profite de cette prise de parole pour dire que les élus ont été très heureux de l'initiative prise par Madame le Maire, avec le soutien de Drouot, de la vente aux enchères au bénéfice des habitants sinistrés de la rue de Trévisse.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DDCT.84.

Madame le Maire souhaite un bel été à tous et toutes et donne rendez-vous pour la prochaine séance du Conseil municipal le 16 septembre.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h17.

L'Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement


Sylvie LEYDET